

COMMUNE DE CHUZELLES

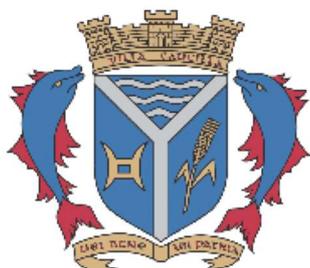
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU PLU N°2

AVRIL 2025

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération*



Mairie de CHUZELLES

1, place de la Mairie / 38 200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 / Fax : 04 74 57 43 08 / Mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

**Vienne
Condrieu**
Agglomération

Communauté d'Agglomération VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Espace Saint-Germain / Bât. Antarès / 30, av. du GI Leclerc / 38 200 VIENNE

Tél. : 04 74 78 32 10 / Mail : info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

SOMMAIRE

I.	Les modalités de la concertation	page 3
II.	Les outils de la concertation	page 5
III.	Le bilan de la concertation	page 11
IV.	Annexe	page 13



**INTERSTICE – Urbanisme et conseil en qualité environnementale
(Mandataire)**

61 rue Victor Hugo / 38 200 VIENNE

Tel. 04 74 29 95 60 // contact@interstice-urba.com

NICOLAS SOUVIGNET – Expert en environnement

77 chemin de Seigne / 38 200 VIENNE

Tel. 06 63 00 52 19 // contact@nicolassouvignet.fr

I – Les modalités de la concertation

Sur proposition de la commune de CHUZELLES, l'agglomération de VIENNE CONDRIEU a engagé une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chuzelles par délibération en date du 17 décembre 2024.

Cette procédure vise à :

- Présenter l'intérêt général du projet de renouvellement et d'extension de l'activité de la carrière présente sur Chuzelles au lieu-dit Cote Renard.
- Constituer un dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Chuzelles en vue de permettre l'extension de la zone de carrière. Cette mise en compatibilité nécessitera de faire évoluer le règlement graphique du PLU sur ce secteur.
- Définir les objectifs et les modalités de la concertation préalable.

Le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU étant soumis à l'évaluation environnementale, c'est dans ce cadre qu'une concertation est obligatoire. Ainsi, la concertation a été organisée conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme et s'est tenue du 13 janvier 2025 jusqu'au 17 mars 2025.

Les modalités de déroulement de la concertation ont été définies lors de la délibération du 17 décembre 2024 de la façon suivante :

- Un avis par voie de presse et affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération et dans la mairie de Chuzelles, invitera la population à participer à cette concertation (15 jours avant).
- Un dossier de présentation et d'information présentant le projet d'extension de la carrière sera mis à la disposition du public au Siège de l'Agglomération et de la mairie de Chuzelles aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce dossier sera également publié sur la plateforme de participation : <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>
- Une réunion publique de présentation du projet.

Toute personne intéressée pouvait communiquer ses observations :

- Par écrit, sur un registre ouvert spécifiquement pour la concertation, et mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public au siège de Vienne Condrieu Agglomération et en mairie de Chuzelles.
- Par voie électronique, les observations pouvant être envoyées à l'adresse : concertation-plu-chuzelles@chuzelles.fr
- Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable liée au projet d'extension de la carrière de Chuzelles devant être adressée à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération-bâtiment Antarès- 30 avenue Général Leclerc – 38200 Vienne.
- Sur la plateforme de participation

RAPPEL :

Dossier consultable : en mairie et à Vienne Condrieu Agglomération et sur le site : <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

Les observations doivent être transmises :

- sur un registre en Mairie et à Vienne Condrieu Agglomération concertation-plu-chuzelles@chuzelles.fr
- Par voie postale, Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération-bâtiment Antarès- 30 avenue Général Leclerc – 38200 Vienne. <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

<https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

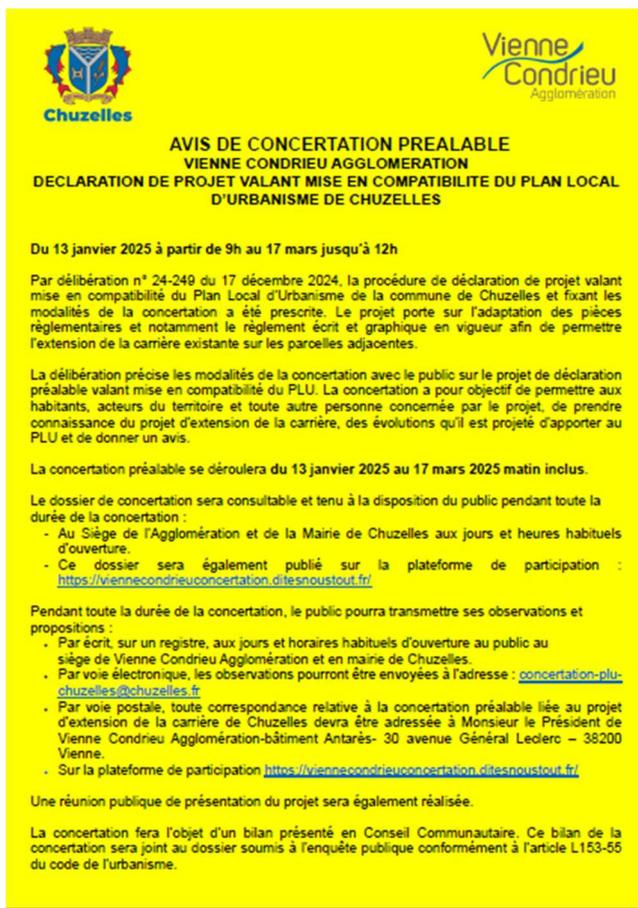
La délibération de prescription a été affichée à la mairie et au siège de l'Agglomération pendant un mois et cet affichage a été annoncé dans un journal diffusé dans le département, le Dauphiné Libéré du lundi 23 décembre 2024.

24	Annonces légales	<i>Le Dauphiné Libéré</i> Lundi 23 décembre 2024	
Plan local d'urbanisme		VIES DES SOCIÉTÉS	Modifications statutaires
		Constitutions de sociétés	AYR AVOCATS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € Siège social : 59 rue de la République 38300 BOURGOIN-JALLIEU 930 146 899 R.C.S VIENNE
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION - CHUZELLES		FM DEVLOPEMENT	<small>Selon PV des décisions prises par associée unique du 19.12.2024, il a été décidé de réduire exceptionnellement la durée du premier exercice social de 6 mois et de modifier corrélativement l'article 29 des statuts. A compter du 1er janvier 2025, les exercices sociaux retrouveront une durée normale de 12 mois et commenceront le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.</small>
AVIS DE PRESCRIPTION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE CHUZELLES		<small>Par acte SSP du 13/12/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FM DEVLOPEMENT Objet social : Electricité et télécom Siège social : 30 avenue general leclerc 38200 Vienne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme AZZA Maryame, demeurant 13B avenue marcel paul 69200 Vénissieux Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendant Immatriculation au RCS de Vienne.</small>	441586000
<small>Par délibération n° 24-249 en date du 17 décembre 2024, le Président de Vienne Condrieu Agglomération a engagé la procédure de déclaration préalable valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chuzelles et fixant les objectifs de la concertation. Un exemplaire de cette délibération est affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération et en Mairie de Chuzelles pendant un mois, aux jours et heures d'ouverture habituels.</small>		440991200	Cessation de garantie
441120700			

II – Les outils de la concertation

2.1 Affichage en Mairie et à l'Agglo

L'avis de concertation a été affiché en Mairie, au siège de l'Agglomération et publié dans la presse, durant toute la durée de la concertation :



2.2 Modalités n°1 : Diffusion d'informations régulières sur les sites internet de la commune et de l'Agglomération

Tout au long de la démarche de concertation, des articles et des informations sont parus sur les sites internet pour assurer la bonne information du public.

Chuzelles

- Document applicable : PLU du 20 mars 2013
- Dernière évolution : modification n°1 du 17 décembre 2019
- Evolution du PLU en cours : déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU 17 décembre 2024

La société Roger Martin Granulats porte un projet de renouvellement et d'extension de la carrière de sables et de graviers à Chuzelles et sollicite une nouvelle autorisation préfectorale pour poursuivre l'exploitation de ce site.

La commune de Chuzelles souhaite faire évoluer son document d'urbanisme dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (DP MEC du PLU) afin de permettre l'extension de la carrière existante, sur des parcelles actuellement. Cette procédure doit donc être mise en œuvre afin de déclarer le projet d'intérêt général, d'une part, et d'apporter au PLU les adaptations nécessaires à la réalisation de ce projet conformément aux articles L153-54 et suivants, L300-6 et R.153-13 et suivants du Code de l'urbanisme, d'autre part.

La délibération fixe également les modalités de la concertation au titre du code de l'urbanisme.

La nature de ce projet justifie le recours à cette procédure, puisqu'il s'agit d'un projet d'intérêt général cherchant à pérenniser une activité économique importante sur le territoire. La société Roger Martin Granulats représente une quarantaine d'emplois directs et induits sur ce site et présente l'intérêt de cumuler l'ensemble des métiers de l'extraction : fabrication de granulats pour la construction et la viabilisation, activité de recyclage des matériaux de démolition et accueil pour valorisation de matériaux inertes.

La mise en compatibilité du PLU avec l'opération comprend notamment un ajustement des règles et du zonage du PLU.

Une concertation du public est mise en œuvre dans le cadre de cette procédure du 13 janvier au 17 mars 2025, afin de permettre aux habitants, acteurs du territoire, et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance du projet d'extension de la carrière, des évolutions qu'il est projeté d'apporter au PLU et de donner un avis. Le dossier est consultable sur la plateforme de participation.

2.3 Modalités n°2 : Diffusion d'informations par la presse et le bulletin municipal

Une information générale et régulière a eu lieu à travers notamment la publication d'articles spécifiques dans le bulletin municipal distribué dans toutes les boîtes à lettres des habitants de la commune :

<p style="text-align: center;"><i>Le Dauphiné Libéré</i> Mardi 24 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;"> VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: center;">DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHUZELLES</p> <p style="text-align: center;">AVIS DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME Articles L103-2 et suiv. du code de l'urbanisme</p> <p>Du 13 janvier 2025 à partir de 9h au 17 mars jusqu'à 12h Par délibération n° 24-240 du 17 décembre 2024, la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chuzelles et fixant les modalités de la concertation a été prescrite. Le projet porte sur l'adaptation des pièces réglementaires et notamment le règlement écrit et graphique en vigueur afin de permettre l'extension de la carrière existante sur les parcelles adjacentes. La délibération précise les modalités de la concertation avec le public sur le projet de déclaration préalable valant mise en compatibilité du PLU. La concertation a pour objectif de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance du projet d'extension de la carrière, des évolutions qu'il est projeté d'apporter au PLU et de donner un avis. La concertation préalable se déroulera du 13 janvier 2025 au 17 mars 2025 matin inclus. Le dossier de concertation sera consultable et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation : - Au Siège de l'Agglomération et de la Mairie de Chuzelles aux jours et heures habituels d'ouverture. - Ce dossier sera également publié sur la plateforme de participation : https://vienncondrieuconcertation.ditesnousout.fr/ Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra transmettre ses observations et propositions : * Par écrit, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public au siège de Vienne Condrieu Agglomération et en mairie de Chuzelles. * Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : concertation-plu-chuzelles@chuzelles.fr * Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable liée au projet d'extension de la carrière de Chuzelles devra être adressée à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération-bâtiment Antares- 30 avenue Général Leclerc - 38200 Vienne. Sur la plateforme de participation https://vienncondrieuconcertation.ditesnousout.fr/ Une réunion publique de présentation du projet sera également réalisée. La concertation fera l'objet d'un bilan présenté en Conseil Communautaire. Ce bilan de la concertation sera joint au dossier soumis à l'enquête publique conformément à l'article L153-55 du code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: right;">441122800</p>	<p style="text-align: center;">5 Jeudi 26 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Plan local d'urbanisme</p> <p style="text-align: center;"> VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: center;">DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHUZELLES</p> <p style="text-align: center;">AVIS DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME Articles L103-2 et suiv. du code de l'urbanisme</p> <p>Du 13 janvier 2025 à partir de 9h au 17 mars jusqu'à 12h Par délibération n° 24-240 du 17 décembre 2024, la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chuzelles et fixant les modalités de la concertation a été prescrite. Le projet porte sur l'adaptation des pièces réglementaires et notamment le règlement écrit et graphique en vigueur afin de permettre l'extension de la carrière existante sur les parcelles adjacentes. La délibération précise les modalités de la concertation avec le public sur le projet de déclaration préalable valant mise en compatibilité du PLU. La concertation a pour objectif de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance du projet d'extension de la carrière, des évolutions qu'il est projeté d'apporter au PLU et de donner un avis. La concertation préalable se déroulera du 13 janvier 2025 au 17 mars 2025 matin inclus. Le dossier de concertation sera consultable et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation : - Au Siège de l'Agglomération et de la Mairie de Chuzelles aux jours et heures habituels d'ouverture. - Ce dossier sera également publié sur la plateforme de participation : https://vienncondrieuconcertation.ditesnousout.fr/ Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra transmettre ses observations et propositions : * Par écrit, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public au siège de Vienne Condrieu Agglomération et en mairie de Chuzelles. * Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : concertation-plu-chuzelles@chuzelles.fr * Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable liée au projet d'extension de la carrière de Chuzelles devra être adressée à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération-bâtiment Antares- 30 avenue Général Leclerc - 38200 Vienne. Sur la plateforme de participation https://vienncondrieuconcertation.ditesnousout.fr/ Une réunion publique de présentation du projet sera également réalisée. La concertation fera l'objet d'un bilan présenté en Conseil Communautaire. Ce bilan de la concertation sera joint au dossier soumis à l'enquête publique conformément à l'article L153-55 du code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: right;">441130000</p>
<p style="text-align: center;">Avis presse du 24 décembre 2024 dans le Dauphiné libéré</p>	<p style="text-align: center;">Avis presse le 26 décembre 2024 dans le progrès</p>

2.4 Dossier de concertation et le registre mis à la disposition du public

Un dossier de concertation a été mis à disposition en mairie et au siège de l'agglomération. Il était composé d'un registre où le public pouvait consigner ses remarques et de trois supports :

- La présentation de l'activité du carrier et le projet d'extension
- La présentation du PLU actuel et de son évolution nécessaire
- Le résumé non technique de l'étude d'impact du Carrier présentant les principaux enjeux environnementaux

Le public avait aussi la possibilité de faire part de ses remarques ou observations par écrit via une adresse e-mail dédiée ou par courrier.

2.5 Modalités n°2 : Plate-forme Dites-nous-tout

L'ensemble des supports du dossier de concertation étaient mis en ligne sur la plate-forme de concertation de l'Agglomération dites-nous-tout.

Le site a été visité par 165 personnes durant toute la période de concertation.

CHUZELLES - EVOLUTION DU PLU EN COURS

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Consultation numérique effectuée entre le 12/12/2024 15:33:34 et le 17/03/2025 14:52:59

MOT-CLÉS

#projet #chuzelles
 #carriere #mise #compatibilite #declaration
 #extension #important #evolution #savoir
 #afin #information

PERSONNES

165 Visiteurs

0 Participant

INTERACTIONS

0 Message

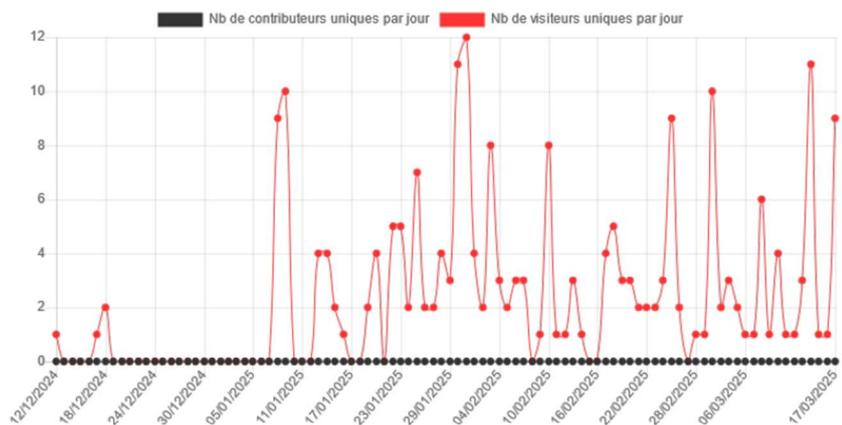
0 Idée

0 Soutien

VISITES TOTALES

Nombre de visites total	227	Première visite effectuée le	12/12/2024 15:33:34
Nombre de visiteurs uniques	165	Dernière visite effectuée le	17/03/2025 14:52:59
Moyenne des pages vues par visiteur	3.12	Moyenne des pages vues par jour	8.31

CHRONOLOGIE DES VISITES



VISITES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Total du nombre de visites du projet 227

non précisé	100.00 %	227/227
-------------	----------	---------

2.4 La réunion publique

Durant la démarche d'élaboration du PLU, la commune a organisé une réunion publique qui s'est tenue le jeudi 13 mars 2025 à 19h00 à la salle des fêtes de Chuzelles.



Cette réunion a permis d'apporter des informations aux habitants sur le projet d'extension de la carrière et sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme pour permettre cette extension. Cette réunion a également permis d'instaurer un temps de débat conséquent afin d'échanger avec le carrier sur le fonctionnement de la carrière et le projet d'extension.

La réunion a été animée par le carrier et son bureau d'études ainsi que par le bureau d'études accompagnant l'Agglomération et la commune dans la démarche de déclaration de projet du PLU et en présence des élus communaux.

Ce sont près de 50 personnes qui se sont déplacées pour assister à cet évènement et participer aux échanges.

La réunion s'est déroulée en deux parties.

En première partie, la réunion avait pour objet de présenter la carrière existante sur Chuzelles, le projet d'extension ainsi que les principaux impacts environnementaux du projet. Puis le bureau d'études en urbanisme a présenté les évolutions nécessaires du PLU pour permettre la l'extension de la carrière.

Ainsi pendant près de 2h, diverses thématiques ont été abordées sur la base d'un support de présentation projeté sur grand écran :



- L'activité de la carrière de Chuzelles
- L'intérêt général de maintenir et de développer une telle activité sur le territoire
- L'analyse de l'impact environnemental du projet (sol, eau, faune, flore, paysage, habitations, trafic routier...)
- Le PLU en vigueur et l'évolution envisagée : le document en vigueur, les motivations de la déclaration de projet avec la présentation de l'Intérêt Général, la présentation des étapes de la procédure, le contenu de la déclaration de projet

Les questions ont principalement porté sur :

- Le fonctionnement de l'activité d'extraction et notamment l'usage de l'eau dans le processus
- L'intérêt de développer la carrière de Chuzelles et l'intérêt général d'une telle activité

- Le trafic routier induit par l'extension de la carrière

Le compte-rendu et les supports de présentation de la réunion publique ont été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Une affiche a été réalisée pour la réunion publique afin d'attirer largement le public concerné et porter une communication spéciale.

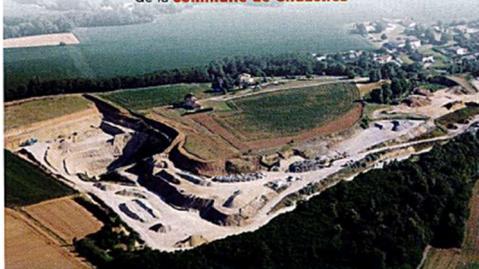


La publicité de l'évènement s'est basée sur les canaux classiques de communication utilisés par la commune, suivant un plan de communication rappelé ci-dessous :

- Affichage en Mairie et au siège de l'Agglomération
- Affiches sur les sites internet de la commune et de l'Agglomération ainsi que sur la plate-forme « Dites-nous-tout »
- Publication dans le bulletin municipal de mars 2025
- Article de presse : Dauphiné libéré du 7 mars 2025

CONCERTATION

Mise en compatibilité du **Plan local d'urbanisme (PLU)**
de la **commune de Chuzelles**



**RÉUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION**

Jeudi 13 mars 2025 à 19h

La Blanchonnière à Chuzelles - 2 rue du Béal
**Présentation de l'extension de la carrière
et de l'évolution du PLU**

Extension de la carrière

Dans le cadre de la concertation publique sur l'extension de la carrière et la mise en compatibilité du PLU, Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chuzelles vous invitent à une réunion publique d'information **jeudi 13 mars à 19h à la Blanchonnière.**

Saint-Romain-en-Gal • Un atelier "bombes de graines" ce vendredi au musée

Le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal propose des ateliers pour réaliser des bombes de graines afin de fleurir jardins et tombeaux. Rendez-vous ce vendredi 7 mars. Février est le mois des Dies Parentales, la fête des esprits et des ancêtres. Dès le 13 février, les Romains rendent hommage à leurs morts en partageant un repas sur leurs tombes décorées de guirlandes de fleurs.



Photo Le DL/Angélique Surel

Vendredi 7 mars à 15 h, au musée gallo-romain. À partir de 6 ans. Tarif : 5 € - droit d'entrée. Réservations au 04 74 53 74 01.

Chuzelles • La chapelle Saint-Maxime et ses abords à l'honneur ce vendredi 7 mars

Afin de valoriser la parcelle située face à la chapelle Saint-Maxime, acquise par la commune en 2022, l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine propose un chantier participatif de plantation d'arbres d'ombrage, ce vendredi 7 mars, de 9 h à 12 h.

La municipalité a investi dans 12 arbres de type mûriers et platanes, et a sollicité le Département de l'Isère avec une demande de subvention dans le cadre de l'opération "Un arbre, un habitant en Isère".

Cette demi-journée sera l'occasion pour les amateurs d'histoire et patrimoine de (re) découvrir la chapelle, grâce à 2 visites guidées organisées en présence d'une archéologue passionnée par l'archéologie du Moyen Âge, à 10 h et 11 h.

Chuzelles • Réunion publique concernant l'extension de la carrière le jeudi 13 mars

Une réunion publique d'information et de présentation de l'extension de la carrière et de l'évolution du P.L.U aura lieu le jeudi 13 mars, à 19 heures, à la Blanchonnière.

III – Le bilan de la concertation

3.1 Efficacité des outils de concertation

Mesures réalisées	Bilan	Commentaire
Organisation de réunion publique	Bilan très positif	<p>La présence d'un très grand nombre de participants à la réunion publique témoigne de la bonne publicité de cette dernière.</p> <p>Les questions formulées dans le cadre du débat ont tout d'abord montré un fort intérêt de la population pour ce projet qui ne laisse pas indifférent les habitants de Chuzelles et des communes riveraines (Villette de Vienne).</p> <p>Les questions ont surtout mis en évidence des craintes de la population et des riverains sur la qualité du cadre de vie avec l'extension de la carrière, ainsi que sur l'impact du trafic induit par l'extension. Les porteurs de projet et la commune ont su apporter des explications et des réponses aux interrogations et craintes des habitants.</p> <p>Il n'y a pas eu de questions sur l'évolution du PLU.</p> <p>La réunion a permis de délivrer une information pédagogique et de qualité aux habitants.</p>
Plate-forme dites-nous tout	Bilan très positif	<p>Il y a eu 165 personnes qui ont visité le site de concertation où les trois supports de présentation étaient mis à disposition : document de présentation de la carrière, présentation du PLU et de son évolution, résumé non technique de l'étude d'impact qui présente les incidences du projet sur l'environnement.</p>
Insertion d'articles dans la presse et le bulletin municipal et information sur le site internet	Bilan positif	<p>Il y a eu une large communication par le biais des journaux régionaux, du bulletin municipal et des sites INTERNET.</p> <p>La participation à la réunion publique et le nombre de visites sur la plateforme de concertation témoignent d'une lecture attentive, par les administrés, des éléments figurant dans la presse, le bulletin municipal (distribution dans toutes les boîtes à lettres) et sur le site internet de la mairie.</p>
Dossier de concertation en Mairie et au siège de l'Agglomération	Bilan négatif	<p>Il n'y a pas eu de consultation du dossier déposé à l'Agglomération ou en mairie. Désormais, force est de constater que les consultations digitalisées sont plus efficaces.</p>
Registre mis à la disposition des habitants en Mairie et à l'Agglomération	Bilan négatif	<p>Aucune remarque écrite n'a été déposée que ce soit dans le registre de l'Agglomération ou celui de la mairie. Il n'y a pas eu non plus de remarque par courrier ou d'e-mail.</p>

Synthèse des observations recueillies

Les interrogations des habitants exprimées lors de la réunion publique sont synthétisées dans un compte-rendu annexé au bilan de concertation.

L'intérêt d'autoriser le renouvellement et l'extension de la carrière sur la commune a été évoqué, mais se sont surtout des questionnements orientés sur les impacts du projet sur la qualité de vie des villageois et des riverains qui ont cristallisé les débats (notamment circulation, bruit, usage de l'eau).

Des réponses techniques ont été apportées avec des renvois aux études environnementales et à l'étude d'impact pour expliquer notamment le schéma des futures circulations.

Conclusion

Les modalités de concertation définies dans la délibération de prescription du PLU ont toutes été mises en œuvre. La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment en informant et en échangeant avec le public durant l'organisation d'une réunion publique ou en publiant des informations à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer.

Cette concertation a permis aux habitants de bien connaître le projet, de bien se renseigner sur son contenu et ainsi bien pouvoir l'appréhender lors de l'enquête publique unique qui portera à la fois sur le projet de carrière et sur l'évolution du PLU de la commune de Chuzelles.

De plus, cette concertation a permis aux élus et aux partenaires du projet, de mieux cerner les attentes et les inquiétudes des habitants notamment sur le trafic induit par l'extension de la carrière. L'ensemble des échanges de la réunion publique est consigné dans un compte-rendu annexé au bilan.

Cette concertation a donc permis

- aux habitants :
 - de mieux connaître le PLU et l'évolution du plan de zonage envisagée
 - de mieux comprendre le fonctionnement de la carrière et de ses différentes activités
 - de mieux appréhender l'intérêt général du projet de renouvellement et d'extension
 - de voir la prise en compte des impacts du projet sur l'environnement, les circulations, la qualité de l'air, le bruit, le paysage ...

- aux élus et partenaires du projet :
 - de mieux cerner les attentes et les inquiétudes des habitants
 - de conforter les choix d'aménagement pour l'extension de la carrière et de sa traduction dans le PLU.

IV- ANNEXE
